

Agriculture | Aider les exploitations périgourdines à la transition énergétique



La SEM 24 Périgord énergies, filiale du syndicat départemental d'énergies, a passé une convention avec la chambre d'agriculture de la Dordogne pour une durée de cinq ans. Le but est d'aider les exploitants agricoles qui souhaitent investir un bâtiment en y associant un projet d'énergies renouvelables, en les accompagnant et en mettant en place des services associés. Les deux organismes ont souhaité jouer la carte locale en faisant appel à des entreprises de Dordogne. Il s'agit aussi de permettre à l'agriculteur de créer à terme une ressource financière complémentaire.

Les exploitants agricoles ont souvent besoin de bâtiments supplémentaires pour gagner en capacité de stockage en fourrages et en matériels. Pourquoi ne pas associer à ce projet, des énergies renouvelables, par exemple une toiture recouverte de panneaux photovoltaïques et contribuer ainsi à la transition énergétique. Face à la multiplication des acteurs dans ce domaine, qui prospectent dans les fermes, la chambre d'agriculture vient de faire le choix de la SEM 24 Périgord énergies, en signant une convention avec cet organisme. *"On a désormais un interlocuteur local qui connaît parfaitement le territoire pour accompagner les agriculteurs et surtout assurer le suivi de ce type de projets. C'est aussi une façon pour le monde agricole de contribuer à la transition climatique,"* indique Jean-Philippe Granger, président de la chambre d'agriculture. Pour la SEM 24 Périgord énergies, filiale du Syndicat départemental d'énergies (qui est un service public), *"le circuit court énergétique est une réalité pour nous"*, souligne Philippe Ducène, son président. *"On va tenir l'objectif des 32 % d'énergies renouvelables produits sur place d'ici 2030, demandé par la COP 21. De part notre conseil d'administration composé d'élus ruraux, nous avons une bonne connaissance des territoires ruraux et sommes sensibles à la situation des agriculteurs."* Actuellement, 24 bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques sont ficelés, raccordés ou en passe d'être raccordés dont cinq bâtiments agricoles. *"Au terme d'un an de projets, en septembre, on atteindra une production de 20 méga watts, soit l'équivalent de 16 000 Périgourdins en consommation annuelle d'électricité hors chauffage. Le monde agricole est en train d'y prendre toute sa part,"* précise Philippe Ducène.

L'exploitant intéressé par ce type de projet doit soit contacter la chambre d'agriculture ou la SEM 24 Périgord énergies. La SEM 24 prend en charge l'étude de faisabilité du projet, le dépôt du permis de construire, la construction du bâtiment. L'agriculteur met à disposition le foncier et le coût du raccordement au réseau et les travaux de terrassement.

"L'agriculteur qui fait faire son bâtiment auprès de SEM 24, récupère 10 % du chiffre d'affaires de la valeur de la

production d'électricité entre la 20e et 30 e année. L'exploitant ne paie pas le bâtiment" explique Jean Philippe Granger. La SEM 24 met un point d'honneur à ne travailler qu'avec des entreprises locales et a travaillé avec les communautés de communes pour mettre au point un type de construction qui d'un point de vue architectural ne dénote pas dans le paysage. L'accent a également été mis sur la maintenance, et le suivi. La SEM 24 Périgord énergies, exclut pour l'instant de travailler sur l' éolien mais souhaite développer d'autres projets notamment autour de l'hydroélectricité.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : chambre d'agriculture de la Dordogne

Publié sur aqui.fr le 11/07/2019

[Url de cet article](#)